

CONTRATS EN ALTERNANCE

REMUNERATIONS ET AIDES A L'EMBAUCHE

Simulateur sur le [portail alternance](#)

REMUNERATIONS

Contrat d'Apprentissage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et plus*
1ere année	27%	43%	53%	100% 1 678,95€
	453,32 €	721,95 €	889,84 €	
2eme année	39%	51%	61%	
	654,79 €	856,26 €	1 024,16 €	
3eme année	55%	67%	78%	
	923,42 €	1 124,90 €	1 309,58 €	

% SMIC brut au 1^{er} août 2022

*% du SMIC, ou s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'année d'exécution du contrat

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

Contrat de Professionnalisation	Moins de 21 ans	21-25 ans	26 ans et plus*
Niveau initial inférieur au Bac pro ou technologique (dont Bac général)	55%	70%	100% 1 678,95€
	923,42 €	1 175,27 €	
Niveau initial égal ou supérieur au Bac pro ou technologique	65%	80%	
	1 091,32 €	1 343,16 €	

% SMIC brut au 1^{er} août 2022

* Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

AIDES A L'EMBAUCHE

Contrat d'Apprentissage	<i>Moins de 11 salariés</i>	<i>11 à 250 salariés</i>	<i>Plus 250 salariés</i>
1) Aide exceptionnelle	✓	✓	✓
2) Aide unique employeurs recrutant en apprentissage	✓	✓	
3) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
4) Réduction générale	✓	✓	✓
5) Déductions fiscales TA	✓	✓	✓
6) Bonus alternant			✓
7) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓

Contrat de Professionnalisation	<i>Moins 11 salariés</i>	<i>11 à 250 salariés</i>	<i>Plus 250 salariés</i>
1) Aide exceptionnelle	✓	✓	✓
2) Aide Pôle Emploi DE+26 ans	✓	✓	✓
3) Aide Pôle Emploi de + de 45 ans	✓	✓	✓
3 bis) Aide Pôle Emploi de longue durée	✓	✓	✓
4) Réduction générale	✓	✓	✓
5) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
6) Bonus alternant			✓
7) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓
8) Aide Emplois Francs	✓	✓	✓
9) Aide Région Bourgogne Franche-Comté	✓	✓	✓

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'Apprentissage (suite)

1) Aide exceptionnelle recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage>

Aide de 5 000€ (alternant mineur) ou 8 000€ (alternant majeur)

- Pour tout contrat signé jusqu'au 31/12/22
- Concerne tous les niveaux de formation du CAP au Master
- Pour tous les apprentis, y compris sportifs haut niveau et TH >29 ans et salariés qui suspendent leur CDI
- Soumise à conditions pour entreprises +250 salariés
- Versement mensuel par l'ASP, la demande d'aide est automatique.

2) Aide unique employeurs qui recrutent en apprentissage pour préparer un diplôme inférieur ou égal au Bac

1^{ère} année exécution contrat : remplacée par l'Aide exceptionnelle recrutement alternant

2^{ème} année exécution contrat : 2 000€ maximum

3^{ème} et 4^{ème} années du contrat : 1 200€ maximum

- versement par l'ASP chaque mois. La demande d'aide est automatique

3) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs

Contrat de Professionnalisation (suite)

1) Aide exceptionnelle recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage>

Aide de 5 000€ (alternant mineur) ou 8 000€ (alternant majeur)

- Pour tout contrat signé jusqu'au 31/12/22
- Uniquement pour les alternants de -30 ans
- Concerne tous les CQP, titres et diplômes jusqu'au niveau 7 (BAC+5)
- Soumise à conditions pour entreprises +250 salariés
- Versement mensuel par l'ASP après envoi du bulletin salaire.

2) Aide Pôle Emploi DE +26 ans

2 000 € maximum

- Aide cumulable avec l'aide exceptionnelle recrutement alternant
- Versement en 2 fois
- Pas de licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

3) Aide Pôle Emploi de + 45 ans

2 000€ maximum

- Versement en 2 fois après 10^{ème} mois contrat
- Pas licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

3 bis) Aide Pôle Emploi de longue durée

8 000€ maximum

- Pour tous contrats signés avant le 31/12/22
- De longue durée de +30 ans jusqu'au 30/06/22 puis tous DE longue durée
- Concerne les diplômes, titres et CQP
- Aide non cumulable avec l'aide exceptionnelle recrutement d'un alternant ou aide Emplois francs
- Versement trimestriel par Pôle Emploi la 1^{ère} année du contrat

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'Apprentissage (suite)

4) Réduction générale des charges sociales

- Informations sur le [site URSSAF](#)

5) Déductions de la Taxe Apprentissage

- La créance « alternants » pour les entreprises de 250 salariés et plus accueillant plus de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle
- Dons en nature

6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)

- Demandez une simulation à votre conseiller

7) Aide AGEFIPH à l'embauche

3 000€ maximum (4 000€ jusqu'au 01.03.22)

- Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.
- Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.
- [informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

A noter : des aides au maintien dans l'emploi et au surcoût des équipements spécifiques sont mises en place depuis le début de la crise COVID.

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/lagefiph-prolonge-les-aides-exceptionnelles-destination-des-employeurs-jusquau>

Contrat de Professionnalisation (suite)

4) Réduction générale des charges sociales

- Informations sur le [site URSSAF](#)

5) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs

jusqu'au terme du contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée, ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.

6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)

- Demandez une simulation à votre conseiller

7) Aide AGEFIPH à l'embauche

4 000€ maximum (5 000€ jusqu'au 01.03.22)

- Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.
- Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.
- [informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

A noter : des aides au maintien dans l'emploi et au surcoût des équipements spécifiques sont mises en place depuis le début de la crise COVID.

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/lagefiph-prolonge-les-aides-exceptionnelles-destination-des-employeurs-jusquau>

8) Aide Emplois Francs

Aide plafonnée à 15 000€ pour une embauche en CDI ou 5 000€ pour une embauche en CDD

- embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un jeune suivi par une mission locale ou DE inscrit à Pôle Emploi résidant dans un [quartier prioritaire de la politique de la ville \(QPV\)](#).
- aide variable selon le temps passé en entreprise, la durée du contrat et la nature du contrat.
- demande à adresser à Pôle Emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat
- [formulaire Aide Emplois Francs](#)

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'Apprentissage (suite)

Contrat de Professionnalisation (suite)

9) Aide de la Région Bourgogne Franche-Comté

Aide comprise entre 1 000€ et 2 000€ pour les entreprises de Bourgogne Franche-Comté qui embauchent en contrat de professionnalisation CDI.

- Il appartient à l'OPCO d'adresser à la Direction de la formation professionnelle une proposition de prise en compte du contrat au titre de l'appui régional formation emploi.
- [informations](#)

AUTRES AIDES

Pour les contrats d'apprentissage, des aides à la mobilité et à l'achat de matériel peuvent être allouées.